

■ **Thierry Fleury**, à Lausanne, entreprise de nettoyage, en faillite (FOSC du 15.10.2002, p. 14). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 29 octobre 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 11999 du 11.12.2002
(00777032 / CH-550.1.023.641-4)